

Comme l'a fait remarquer le président du Conseil Privé, tous les partis se sont mis d'accord pour présenter ce bill dans l'espoir qu'il serait adopté rapidement afin que le bill C-60 puisse être proclamé au plus tôt. L'unique objectif du bill à l'étude est de prévoir la nomination d'au plus six membres temporaires aux conditions fixées par le gouverneur en conseil; ces membres rempliront les fonctions que leur attribuera le président de l'Office.

Pour savoir s'il sera nécessaire de nommer un plus grand nombre de membres permanents, il faudra attendre les résultats de l'administration du bill C-60. Chacun des membres temporaires sera soumis aux mêmes règlements régissant les confits d'intérêt prévus dans la loi sur l'Office national de l'énergie.

Les députés remarqueront qu'on a modifié le libellé de critères relatifs à la résidence des membres de l'Office. A l'heure actuelle, les membres sont tenus d'habiter la ville d'Ottawa ou dans un rayon de 25 milles de cette ville, ou dans tout autre rayon déterminé par le gouverneur en conseil. On a décidé de changer cette définition et de parler plutôt de la «région de la capitale nationale», en s'inspirant de la définition établie dans la loi sur la capitale nationale. L'expression «région de la capitale nationale» paraît plus opportune car elle recouvre la région de l'Outaouais ontarien et québécois à la fois qui est le siège du gouvernement fédéral du Canada.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, la loi est foncièrement simple. On prévoit la nomination d'un maximum de six membres temporaires, ce qui permet de mettre en œuvre le bill C-60 assez rapidement. Nous avons l'intention de promulguer l'entrée en vigueur de cette loi le jour même de l'entrée en vigueur du bill C-60.

J'ai mentionné le fait que ce bill prévoit la nomination d'un maximum de six membres. A l'étape de l'étude en comité de ce projet de loi, comme l'a déjà signalé le Président du Conseil privé, je compte proposer un amendement qui limitera à six le nombre des membres temporaires, bien sûr avec l'assentiment des deux partis de l'opposition.

M. Andre: Monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelques mots. Nous souscrivons à la présentation de ce projet de loi. Nous souscrivons également au bill C-60 qui prévoit, je pense, un traitement équitable pour les agriculteurs, les éleveurs et les autres propriétaires terriens qui ont été expropriés pour la construction du pipe-line. De toute évidence, nous souscrivons aux changements qu'il s'impose d'apporter à la composition du personnel de l'Office national de l'énergie de façon à permettre à cet organisme d'administrer convenablement les nouvelles méthodes destinées à mieux répondre aux besoins des propriétaires terriens.

Je voudrais profiter de cette occasion également pour rappeler que tout autant que dans le cas du bill C-60, les députés de mon parti se demandent si l'Office national de l'énergie est en mesure de traiter convenablement et rapidement d'autres questions fort importantes qui surgiront dans l'année à venir. Plus particulièrement, les audiences que tiendra l'Office national de l'énergie sur les exportations de gaz naturel à compter de mars 1982 revêtent une importance cruciale pour l'avenir énergétique du Canada.

Ces audiences sur l'exportation du gaz déboucheront, je l'espère, sur une autorisation d'accroître les exportations de gaz qui, pour bien des raisons, sont essentielles à notre pays.

Office national de l'énergie—Loi n° 2

D'abord et même si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne veut jamais l'admettre à la Chambre, des douzaines de sociétés pétrolières et gazières sont dans une situation financière très précaire à l'heure actuelle. Nombre de ces sociétés s'occupent principalement, ces dernières années, de la prospection de nouveaux gisements de gaz. Ces sociétés n'ont pu commercialiser leur gaz. Elles sont maintenant à la merci des banques et doivent payer les taux d'intérêt extrêmement élevés qui ont cours à l'heure actuelle, ce qui aggrave leur situation.

Hier, j'ai entendu parler d'une société plutôt importante, sinon grande, qui peut être achetée pour \$1 par suite de son incapacité de commercialiser du gaz. Il s'agit d'une société canadienne. Ce genre de décanadianisation qui découle de la politique du présent gouvernement en matière de taux d'intérêt et de la politique de l'Office national de l'énergie devrait nous inquiéter. Ce que le gouvernement pourrait faire, sans perdre la face ni devoir admettre à quel point le Programme énergétique national est mauvais, ce serait d'envisager la possibilité d'exporter du gaz naturel, et éventuellement d'en autoriser l'exportation.

Nous sommes aux prises avec un très grave problème de balance commerciale et d'importants écarts de taux d'intérêt vis-à-vis des États-Unis, et des exportations accrues de gaz constitueraient probablement le moyen le plus accessible de réduire notre déficit de la balance des paiements et de diminuer l'écart dans les taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis.

Les liquidités supplémentaires que rapporteraient aux sociétés des exportations additionnelles de gaz stimuleraient considérablement les activités de prospection et d'exploitation. Elles permettraient de conserver des milliers d'emplois, non seulement dans l'industrie pétrolière et gazière, mais dans toutes les industries qui desservent l'industrie pétrolière et gazière, surtout celles qui sont installées dans le centre du pays. Celles-ci produisent en effet les tuyaux, les valves, les pompes, les machines et autres choses de ce genre qui sont indispensables aux activités de prospection et d'exploitation.

Il importe que l'Office national de l'énergie prenne rapidement ces décisions. Les possibilités de vente du gaz naturel sur le marché américain diminuent chaque jour. La porte de ce marché se ferme lentement et ce, pour la simple raison que, contrairement au Canada, les États-Unis ont adopté, il y a deux ans, une très saine politique énergétique. La politique énergétique américaine a donné un fameux coup d'éperon à la recherche et au développement. On a découvert des nappes de gaz importantes aux États-Unis, ce qui réduit continuellement les débouchés pour le gaz naturel canadien. Je tiens à ajouter qu'aux États-Unis, de 300 à 400 sociétés de forage découvrent du gaz naturel, ce qui contribue à resserrer le marché. Si nous voulons saisir l'occasion et accepter cette offre d'exportation de gaz naturel, il faut agir sans tarder. Il faut par ailleurs que l'Office national de l'énergie soit capable de poursuivre ces audiences avec célérité et de faire des recommandations au gouvernement dans les plus brefs délais.

Ce serait de la négligence de ma part de passer sous silence l'envers de la médaille. Le Canada aura-t-il suffisamment de gaz naturel pour subvenir à ses besoins dans un avenir assez prévisible? Il faut absolument que l'Office national de l'énergie y réfléchisse. C'est lui qui est le mieux placé pour prendre